



Succession vente maison à un seul enfant

Par **voltas**, le **03/10/2013** à **17:48**

je suis propriétaire de biens immobiliers .puis-je vendre ces biens à un de mes enfants en viager (occupé)sans l'accord du deuxième et sans que ce dernier n'est rien à réclamer sur cette vente lors de mon décès .(je n'ai plus de contact et aucune envie de devoir lui demander cet accord,mon notaire dit qu'il faut l'en informer) merci

Par **youris**, le **03/10/2013** à **19:08**

bsr
de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine.
vous pouvez vendre en viager à votre fils sans informer quiconque.
mais gardez une preuve du paiement pour éviter l'accusation de donation déguisée.
cdt